Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213501083-20260703-2026_07_07-DE

République Française
Département Ille et Vilaine
Commune d'Essé

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/07/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	12

Vote
Unanimité Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille et Vilaine
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 3 Juillet à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune d'Essé s'est réuni à la Salle du Conseil de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Alexis-Nicolas DELSAUT, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/06/2026.

Présents : Mme AUBIN Coralie, Mme BRUNET Muriel, M. DELSAUT Alexis-Nicolas, Maire, M. FERT Régis, M. GESLIN Christophe, M. GINGUENÉ Jean-Pierre, Mme MOULIN Stéphanie, M. NOËL Hervé, M. RENIER Benjamin, Mme SAULNIER Yvette, M. WAUTERS Pascal.

Excusée ayant donné procuration : Mme BERTRAND Stéphanie à M. WAUTERS Pascal.

Excusés : Mme AUROY Valentine, M. BURGAIN Didier, Mme GESLIN Christèle.

A été nommé(e) secrétaire : Mme SAULNIER Yvette

2026_07_07 – Avis sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage d'Ille-et-Vilaine 2026-2032

M. Le Maire expose que la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 prévoit qu'un schéma départemental soit élaboré dans chaque département après évaluation des besoins en matière d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Ce schéma a pour thématiques principales :

- l'accueil des gens du voyage
- leur habitat
- leur scolarisation, insertion professionnelle, accès aux droits et santé
- la gouvernance du schéma

Sur le territoire de la Roche aux Fées, aucun nouveau besoin n'a été identifié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
-d'émettre un avis favorable à la proposition de révision du schéma départemental 2026-2032.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213501083-20260703-2026_07_07-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 07/07/2026
Le Maire
Alexis-Nicolas DELSAUT

La secrétaire de séance
Yvette SAULNIER

La présente délibération peut si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes